Nations Unies S/2020/463



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mai 2020
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis mon dernier rapport, daté du 29 novembre 2019 (S/2019/913), ainsi que des progrès accomplis par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat, ajusté au regard de son examen stratégique, dont les conclusions ont été accueillies favorablement par le Conseil dans la déclaration de son président en date du 12 septembre 2019 (S/PRST/2019/10). Y figure également une évaluation actualisée de la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. L'évolution politique de la sous-région s'est poursuivie dans l'optique des cycles électoraux qui se dérouleront en 2020 et 2021 dans 8 des 11 pays d'Afrique centrale. Plusieurs pays sont toujours aux prises avec des tensions politiques sous-jacentes résultant à la fois de la stagnation économique et du mécontentement sociopolitique qui a transparu lors des dernières élections. Des groupes armés non étatiques ont continué d'opérer à l'intérieur ou près de divers pays, alimentant l'insécurité et incitant les populations aux déplacements. L'insécurité maritime, en particulier la piraterie dans le golfe de Guinée, a continué de créer de plus en plus de problèmes pour la région tout en suscitant une attention renouvelée de la part des partenaires internationaux. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a imposé des contraintes brutales à la liberté de circulation dans la sous-région, les pressions économiques, sociales et humanitaires croissantes mettant à mal la capacité de réaction des États. Un groupe armé au Cameroun a accepté mon appel au cessez-



20-06628 (F) 030620 040620



le-feu mondial immédiat face à la COVID-19, qui a été suivi par un appel similaire lancé le 27 mars 2020 par le Président de la Commission de l'Union africaine. Toutefois, la violence a persisté sans relâche dans certains pays.

3. Une étape importante a été franchie avec l'adoption du train de réformes institutionnelles de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté à la neuvième session extraordinaire de leur Conférence, qui s'est tenue du 16 au 18 décembre 2019 à Libreville. L'accord ainsi conclu prévoit la transformation du secrétariat de la CEEAC en une commission, l'unification des principales institutions de paix et de sécurité à l'intérieur d'un cadre régional commun, et l'accélération des processus de ratification nationale en vue de la convocation d'une session ordinaire de la Conférence, au cours du premier semestre de 2020. Le 7 février 2020, les ministres de la CEEAC se sont réunis en marge de la trente-sixième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union africaine pour faire avancer le processus et, le 20 mars, les ambassadeurs de la CEEAC se sont réunis à Libreville pour présenter des candidats aux postes de commissaire.

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

4. Après l'annonce faite au Cameroun, le 6 mars 2020, du premier cas confirmé de COVID-19 dans le pays, le nombre d'infections s'est mis à augmenter progressivement dans l'ensemble de la sous-région. Pour empêcher la propagation du virus, les États ont rapidement pris des mesures, telles que l'imposition d'interdictions de voyager, la fermeture des frontières terrestres, l'interdiction des rassemblements de masse, la fermeture des écoles et des lieux de culte, des mesures de confinement et de couvre-feu et l'état d'urgence. En mai, l'Angola, le Cameroun, le Congo et le Gabon envisageaient les modalités d'une réduction ou de la levée des mesures de confinement. Certains pays ont pris des dispositions pour renforcer la coordination et les mécanismes d'intervention et pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie.

5. La sous-région a continué d'améliorer les relations entre ses États membres. L'Angola a déployé des efforts considérables pour faire avancer la mise en œuvre du mémorandum d'accord signé, le 21 août 2019 à Luanda, par le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et le Président du Rwanda, Paul Kagame, sur la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays. Les 2 et 21 février, le Président angolais, João Lourenço, a convoqué des réunions des chefs d'État des parties, auxquelles le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a également participé. Les réunions ont abouti à la conclusion d'un accord sur un échange de prisonniers et d'un traité d'extradition et à la prise d'engagements en faveur de la poursuite du processus de normalisation dans le plein respect du droit international humanitaire.

6. En Angola, la lutte contre la corruption s'est révélée un facteur d'évolution politique puisque plusieurs personnalités de premier plan ont été officiellement inculpées de délits financiers graves. Le 5 janvier 2020, les Présidents de l'Angola et de la République démocratique du Congo ont tenu une réunion à Benguela (Angola) et publié une déclaration commune, dans laquelle ils se sont engagés à coopérer aux fins des enquêtes anticorruption ainsi qu'à poursuivre les réformes institutionnelles. Face à la COVID-19, le Gouvernement angolais a déclaré l'état de calamité publique, qui a pris effet le 26 mai, à la suite de six semaines d'état d'urgence. La déclaration vise à autoriser certaines mesures restrictives, tout en maintenant expressément les droits civiques et politiques.

7. Au Cameroun, alors que le pays comptait le plus grand nombre de cas de COVID-19 dans la sous-région, le Gouvernement a pris des mesures initiales pour

mettre en œuvre les recommandations du dialogue national tandis que la violence s'est poursuivie dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le 10 décembre 2019, l'Assemblée nationale a adopté la loi sur la promotion du bilinguisme, qui affirme l'égalité de statut du français et de l'anglais et protège les droits des citoyennes et citoyens d'accéder aux services publics, y compris les services éducatifs et judiciaires, dans l'une ou l'autre langues. Le 20 décembre, l'Assemblée nationale a accordé aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest un statut spécial, fondé sur la particularité linguistique et le patrimoine historique, et prévoyant des mesures spécifiques aux systèmes éducatif et judiciaire de ces régions. Le 23 mars 2020, un comité de suivi a été mis en place, sous l'égide du Premier Ministre, pour surveiller la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue national.

8. Les élections législatives et municipales se sont déroulées le 9 février 2020 et plusieurs épisodes violents ont été signalés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les tensions se sont exacerbées lorsque les séparatistes ont annoncé dans les médias sociaux leur intention de perturber le vote. Le parti du Mouvement pour la renaissance du Cameroun, dirigé par l'ancien candidat à la présidence Maurice Kamto, a boycotté les élections. Le 28 février, le Conseil constitutionnel a invalidé les résultats dans 11 circonscriptions, ce qui représente un total de 13 sièges à l'Assemblée nationale, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. À l'issue des élections législatives partielles qui se sont déroulées le 22 mars, le parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, a remporté la victoire dans 316 des 360 municipalités et obtenu 152 des 180 sièges à l'Assemblée, devançant ainsi son allié, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès, avec 16 municipalités et 7 sièges à l'Assemblée. Le parti d'opposition, le Front social démocrate, a été victorieux dans quatre municipalités et a obtenu cinq sièges à l'Assemblée. Le Parti camerounais pour la réconciliation nationale, nouvellement créé, a obtenu sept municipalités et trois sièges à l'Assemblée. Dans l'ensemble, les femmes détiennent une part de près de 34 % à l'Assemblée et de 26 % au Sénat, et sont représentées à 10 % à la tête de l'exécutif municipal.

9. Les conditions de sécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ont continué de se détériorer, selon les informations faisant état d'attaques lancées contre des civils, notamment des exécutions extrajudiciaires, tortures, arrestations arbitraires, destructions de biens, représailles, enlèvements, viols et autres formes de violence sexuelle, touchant de manière disproportionnée les femmes et les enfants. Le 14 février 2020, la nouvelle de l'assassinat de 23 civils, dont 15 enfants, par des individus armés dans le village de Ngarbuh, dans la région du Nord-Ouest, a suscité la réprobation générale de la communauté internationale et des appels à l'ouverture d'une enquête indépendante sur les violences commises. Le 27 février, le Gouvernement a nommé une commission d'enquête conjointe chargée de faire la lumière sur les faits et a annoncé, le 21 avril, que les membres des forces de sécurité seraient tenus responsables des violences qui, selon l'enquête, avaient entraîné la mort de 13 civils. Parallèlement, des groupes armés séparatistes ont multiplié les attaques contre les forces de défense et de sécurité, y compris, pour la première fois, au-delà des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le 7 mars, plusieurs dizaines d'assaillants ont attaqué un poste de gendarmerie et un commissariat de police à Galim, dans la région de l'Ouest, tuant huit personnes, dont deux femmes gendarmes, deux agents de police et quatre civils, et emportant des armes et du matériel militaire. Le 8 mars, une bombe artisanale a explosé lors du défilé de la Journée internationale de la femme à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest, tuant un soldat camerounais et faisant sept blessés.

10. Le 17 février 2020, j'ai appelé les acteurs armés à s'abstenir de toute attaque contre les civils et à respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. J'ai également appelé le Gouvernement camerounais à mener une

enquête sur les faits survenus à Ngarbuh et à veiller à ce que les auteurs soient tenus responsables de ces actes. J'ai réaffirmé que l'ONU était prête à travailler avec toutes les parties prenantes pour trouver une solution politique à la crise dans les deux régions, dans le cadre d'un dialogue constructif. Le 21 février, ma Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ma Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants et mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont déploré les informations persistantes faisant état de violations des droits humains commises contre des civils, y compris des femmes et des enfants, dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du Cameroun, et ont exhorté le Gouvernement à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombait au premier chef de protéger la population en s'attaquant aux causes profondes de la violence et en renforçant la protection des civils.

11. Suite à l'appel au cessez-le-feu mondial que j'ai lancé le 23 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, les Forces de défense du Cameroun du Sud, une branche armée du Mouvement populaire de libération de l'Afrique, ont été le seul parti au Cameroun à répondre, en annonçant, le 25 mars, un cessez-le-feu temporaire, qui a par la suite été prolongé. J'engage les autres groupes à suivre leur exemple.

12. Les 20 et 21 décembre 2019, le Tchad a accueilli à N'Djamena, la quatorzième session de la commission mixte bilatérale associant la République centrafricaine, la première réunion tenue par cette instance depuis 2013. Le nouvel Ambassadeur du Tchad en République centrafricaine a pris ses fonctions le 24 mars 2020. Son prédécesseur avait quitté son poste en novembre 2018.

13. Au Tchad, une accalmie semble succéder à une période de violences persistantes dans certaines régions frontalières. L'état d'urgence, décrété à la mi-2019 pour les provinces orientales du Ouaddaï et du Sila, le long de la frontière avec le Soudan, et dans la province du Tibesti, au nord, le long de la frontière avec la Libye, a expiré le 10 janvier 2020. À l'est, les tensions intercommunautaires, opposant principalement les éleveurs arabes et les collectivités agricoles non arabes, se sont apaisées ; toutefois, le nombre de réfugiés qui fuient le Darfour pour se rendre au Tchad afin d'échapper aux tensions intercommunautaires de la région n'a cessé d'augmenter. Les civils, en particulier les femmes et les filles, ont été particulièrement exposés à des attaques violentes, y compris à des violences sexuelles liées au conflit. Les récents déplacements ont porté à plus de 360 000 le nombre total de Darfouriens réfugiés au Tchad. Les conditions de sécurité sont restées précaires dans les zones tchadiennes limitrophes de la Libye. Le 19 février, dans la province du Tibesti, l'armée nationale aurait repoussé les incursions du mouvement rebelle tchadien basé en Libye, le Conseil de commandement militaire pour le salut de la République. Le 2 mars, le Président Idriss Déby Itno a rencontré les chefs traditionnels et les représentants du comité d'autodéfense de Miski autoproclamé, pour discuter de la mise en œuvre d'un accord de paix de novembre 2019 qui avait mis fin à un an de rébellion locale. Le 2 avril, dans le cadre de sa riposte à la COVID-19, le Gouvernement a imposé à N'Djamena et d'autres localités un couvre-feu qu'il a ensuite prolongé jusqu'au mois de mai.

14. Le 14 février 2020, la Commission électorale nationale indépendante du Tchad a annoncé que les élections législatives reportées depuis 2015 auraient lieu le 13 décembre 2020. L'ONU contribue au processus dans le cadre d'un projet d'assistance électorale, conclu avec le Gouvernement à la mi-2019, qui recevra le soutien financier de l'Union européenne. L'élection présidentielle devrait se dérouler en avril 2021.

15. Au Congo, le 31 décembre 2019, le Parti congolais du travail, qui est le parti au pouvoir, a désigné à l'unanimité son candidat à l'élection présidentielle prévue pour mars 2021 en la personne du Président en fonction, Denis Sassou Nguesso. Plusieurs acteurs politiques de l'opposition fragmentée ont déclaré qu'ils entendaient contester l'élection. Le dialogue politique prévu n'a pas débuté en raison des divergences persistantes entre les acteurs politiques sur les modalités et l'orientation de ce dialogue. Des membres de l'opposition ont salué la riposte du Gouvernement à la COVID-19. Le 30 avril, le Président a annoncé des mesures visant à limiter la propagation du virus, tout en cherchant à atténuer ses incidences socioéconomiques par la création d'un fonds national. Le 12 mai, le Gouvernement a tenu un débat public avec les partis politiques et la société civile au sujet de la riposte à la COVID-19 et, le 16 mai, le Premier Ministre a annoncé le plan établi par l'administration pour lever progressivement les restrictions.

16. Dans la région rétive du Pool, la phase de réintégration, capitale, du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement n'a pas commencé, faute d'un financement public, qui était pourtant considéré comme une condition préalable à un soutien plus large de la part des donateurs. Dans l'intervalle, les activités de concertation, de cohésion sociale et de revitalisation économique, financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, ont contribué à atténuer les tensions et à consolider la paix dans la région du Pool, mais, pour une paix à long terme, il fallait la mise en œuvre d'un programme global de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Fonds monétaire international (FMI) a encore suspendu le versement de la deuxième tranche de son programme de soutien, du fait de lacunes dans sa mise en œuvre.

17. En Guinée équatoriale, des mesures ont été prises en vue d'un rapprochement politique, le Gouvernement ayant libéré sept détenus, membres du parti d'opposition Convergencia para la Democracia Social, à la suite d'un accord conclu, le 14 février 2020, avec le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. Toutefois, le 29 avril, le parti a critiqué la riposte du Gouvernement à la COVID-19, alors que le nombre de cas confirmés dans le pays commençait à augmenter.

18. Le 3 mars 2020, la Guinée équatoriale et le Gabon ont échangé des notifications sur l'accomplissement de procédures internes destinées à permettre l'entrée en vigueur de l'accord spécial sur la saisine de la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier qui les oppose de longue date. L'accord spécial, qui a été signé par les chefs d'État respectifs des parties le 15 novembre 2016, avait pu voir le jour grâce à une médiation de l'ONU sur plus de deux décennies. Les parties peuvent désormais saisir la Cour.

19. Au Gabon, le Premier Ministre Julien Nkoghe Bekale a annoncé, le 2 décembre 2019, la formation d'un nouveau cabinet composé de 30 ministres d'État, ministres et ministres délégués, dont 9 femmes. Entre le 25 novembre et le 15 décembre, le Gouvernement a repris son dialogue politique sur les droits humains, les libertés fondamentales, la gouvernance démocratique et la transparence des élections, qui avait été lancé en décembre 2016, avec l'appui de l'Union européenne, et suspendu en octobre 2017. Le 25 février 2020, le Conseil national de la démocratie, plateforme consultative permanente visant à promouvoir le dialogue politique et à consolider la démocratie multipartite, a tenu sa première session plénière ordinaire en cinq ans. Le 4 mars, le Ministère en charge des affaires féminines a approuvé le premier plan d'action national du pays pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Le plan sera présenté à l'Assemblée nationale, pour adoption. Le 6 mars, en sa qualité de chef du Parti démocratique gabonais au pouvoir, le Président Ali Bongo Ondimba a annoncé un remaniement, notamment des changements à la tête de la direction du parti. Le 3 avril, il a remanié la direction de

la sécurité du pays. Le 10 avril, le Gouvernement a annoncé un plan de riposte à la COVID-19, qui prévoyait un confinement total à Libreville et tout un ensemble de mesures économiques, sociales et sanitaires. Malgré la prolongation du confinement le 25 avril, le Gouvernement a finalement levé les mesures les plus restrictives le 27 avril, en raison de l'opposition du public et des risques d'instabilité sociale.

20. À Sao Tomé-et-Principe, le processus visant à rétablir la confiance entre les acteurs politiques, sur la base d'un engagement national en faveur de la réforme judiciaire, s'est poursuivi. Le Président Evaristo Carvalho a convoqué, le 5 mars 2020, une réunion avec les principaux membres du Gouvernement afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette initiative, menée par le Premier Ministre, avec le soutien de l'ONU. Les participants ont reconnu la nécessité de compléter les réformes judiciaires en cours par un dialogue politique. Le 15 mars, le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale, ainsi que les dirigeants des partis politiques, se sont entendus sur des mesures visant à atténuer la propagation de la COVID-19, notamment sur la déclaration de l'état d'urgence.

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

Boko Haram/Bassin du lac Tchad

21. Les attaques de Boko Haram ont augmenté de plus de 70 % par rapport à la période examinée dans mon rapport du 24 mai 2019 (S/2019/430) et ont considérablement gagné du terrain au Cameroun. Entre le 1er décembre 2019 et le 15 avril 2020, 250 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram auraient provoqué la mort de 180 civils au Cameroun, et 40 autres épisodes analogues auraient fait 65 victimes civiles au Tchad. Comme en 2019, quelque 90 % des attaques commises pendant la période considérée visaient des civils, et le nombre de morts est en augmentation. Les femmes et les filles sont tout particulièrement exposées aux violences sexuelles liées au conflit, telles que, notamment, enlèvements, viols, esclavage sexuel et mariages forcés. Le 4 janvier 2020, le Tchad a annoncé qu'il avait retiré ses 1 200 soldats du Nigéria, qui avaient participé dans ce pays, pendant neuf mois, aux opérations lancées par la Force multinationale mixte contre Boko Haram.

22. Les groupes extrémistes n'ont fait aucun cas de mon appel à un cessez-le-feu mondial immédiat, incitant au contraire leurs partisans à intensifier les attaques pendant que les forces de sécurité étaient redéployées pour faire face à la COVID-19. Le 23 mars 2020, la faction de Boko Haram appelée « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a lancé une attaque massive contre une base de l'armée tchadienne à Boma, dans la province du Lac, tuant au moins 98 soldats, ce qui en fait l'attaque la plus meurtrière jamais menée par Boko Haram sur le territoire tchadien. Le 26 mars, le Gouvernement a décrété jusqu'au 16 avril l'état d'urgence dans les départements de Fouli et de Kaya. Entre le 29 mars et le 9 avril, l'armée nationale a mené l'opération « Colère de Boma » pour éliminer Boko Haram de la province. Elle a annoncé que 52 de ses soldats et 1 000 djihadistes avaient trouvé la mort au cours de l'opération.

23. Ces derniers mois, la faction de Boko Haram connue sous le nom de Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad a été à l'origine d'une montée en flèche de l'activité du groupe dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, et notamment d'un nombre particulièrement élevé d'enlèvements. Selon la Force multinationale mixte, une réactivité accrue à ces attaques a permis de limiter, voire d'éviter, des pertes civiles importantes.

Armée de résistance du Seigneur

24. D'après l'organisation non gouvernementale Invisible Children, une série d'attaques se seraient produites, tout au long du mois de mars 2020, en République démocratique du Congo, au cours desquelles une cinquantaine de personnes auraient été enlevées, astreintes, pour la majorité, à des travaux forcés, avant d'être relâchées dans la brousse ; seize d'entre elles – dont 4 enfants – n'ont toujours pas été libérées. Selon des informations, 15 femmes et enfants retenus captifs par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) seraient parvenus à s'échapper au cours du premier trimestre de 2020.

25. Depuis janvier 2020, on semble constater un nombre croissant de défections dans les zones proches de Mboki et de Zemio, en République centrafricaine, où des groupes qui appartiendraient à la LRA sont entrés en contact avec des collectivités locales pour leur demander pardon et être réintégrés.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

26. Selon le rapport annuel établi en 2019 et publié en janvier 2020 par le Bureau maritime international, plus de 90 % des enlèvements d'équipage en mer dénombrés dans le monde se produisent désormais dans le golfe de Guinée. Alors que, à l'échelle mondiale, les actes de piraterie avaient diminué en 2019, une augmentation du nombre d'enlèvements d'équipage a été observée dans le golfe de Guinée. L'attaque commise, le 22 décembre 2019 au large de Libreville, qui a coûté la vie à un ressortissant gabonais, et celle du 22 mars 2020, ont fait de la question de la sécurité maritime une priorité nationale au Gabon. Depuis le 4 mars, le Gabon et les États-Unis assurent conjointement le secrétariat du Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, et ce jusqu'à la fin de 2020.

27. Le 27 février 2020, le Ministre équato-guinéen des affaires étrangères et de la coopération a rencontré, à Libreville, le Premier Ministre gabonais pour s'entretenir avec lui de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Ils ont reconnu l'importance d'une coopération bilatérale soutenue afin de parer à la menace que représente la piraterie pour les États côtiers.

Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité de l'Afrique centrale

28. Les effets des changements climatiques, notamment l'altération du régime pluviométrique, l'intensification des sécheresses et l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, ont continué de nuire à la sécurité et à la subsistance humaines en Afrique centrale, y compris aux pratiques de transhumance. De graves inondations se sont produites dans certaines zones de l'Angola, du Congo et de la République démocratique du Congo, provoquant des déplacements de populations et ajoutant aux problèmes à surmonter dans le cadre de la riposte à la COVID-19. La quarante-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Luanda le 29 novembre 2019, a été l'occasion de souligner la nécessité d'intégrer systématiquement les dimensions liées aux changements climatiques et à la gestion des ressources naturelles dans les processus de prévention des conflits, de médiation, de consolidation de la paix et de développement. À cette fin, il a été demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au BRENUAC de renforcer leur collaboration, dans le cadre du Comité.

B. Évolution de la situation humanitaire

29. Au Cameroun, la violence continue dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a entraîné une multiplication des atteintes portées aux civils et des déplacements forcés et a entravé l'accès humanitaire. En avril 2020, on dénombrait plus de 679 000 personnes déplacées, dont la protection était gravement compromise dans ces deux régions ; 58 000 autres personnes avaient cherché refuge au Nigéria. L'incidence élevée des cas de violence sexuelle et de genre n'a pas été prise en compte vu les moyens limités d'y faire face. Plus d'un tiers des établissements sanitaires ont été fortement touchés, ce qui a perturbé l'administration de vaccins, de soins de prévention de la rougeole et d'autres traitements essentiels, notamment dans le domaine des services de santé sexuelle et procréative, essentiels pour les femmes. Si la fréquentation scolaire s'est améliorée tout au long du dernier trimestre de 2019, plus de 70 % des enfants des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest n'étaient toujours pas scolarisés. Plus de 80 % des services de santé et d'éducation dans les deux régions n'étaient pas opérationnels.

30. Le 30 novembre 2019, un travailleur humanitaire d'une organisation non gouvernementale locale et partenaire de l'ONU a été enlevé alors qu'il procédait à une évaluation humanitaire, puis tué par des individus armés dans la localité de Donga-Mantung (région du Nord-Ouest). Aucun groupe armé n'a revendiqué les faits. La Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies a condamné ce meurtre dans une déclaration, rappelant que le ciblage délibéré de l'aide et des travailleurs humanitaires constituait un crime de guerre. Le 30 janvier 2020, quatre membres du personnel d'une organisation non gouvernementale locale ont été enlevés dans leurs bureaux de Bamenda, contre rançon, et torturés par un gang affilié à un groupe armé. Le même jour, trois membres du personnel d'une autre organisation non gouvernementale locale ont été enlevés dans la banlieue de Bamenda, apparemment par un groupe différent. Les sept personnes ont ensuite été libérées, après l'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

31. Le 9 mars 2020, le Ministre camerounais de l'administration territoriale a publiquement affirmé que les organisations non gouvernementales et les associations de défense des droits humains avaient enhardi les séparatistes armés en refusant de coopérer avec les autorités nationales et en perturbant les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le Gouvernement a ordonné aux organisations non gouvernementales de se conformer pleinement, dans un délai de 60 jours, aux règlements administratifs et financiers nationaux. Depuis décembre 2019, le Gouvernement continue d'imposer des procédures restrictives au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, si bien que tous ses avions sont immobilisés au sol. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial et la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire ont officiellement demandé aux autorités gouvernementales d'accorder des autorisations générales de vol au Service aérien et de rétablir les services destinés à la communauté humanitaire, y compris dans le contexte de la riposte nationale à la COVID-19.

32. Au 31 mars 2020, le Cameroun abritait plus de 384 000 personnes réfugiées et demandeuses d'asile, dont plus de 272 000 réfugiés originaires de la République centrafricaine. Le pays comptait également près de 977 000 personnes déplacées et plus de 354 000 personnes rapatriées, principalement dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

33. Au Tchad, des crises concomitantes ont continué de s'abattre sur plusieurs zones du pays, exacerbant les problèmes de malnutrition et d'insécurité alimentaire et aggravant les effets d'une épidémie de rougeole. Les partenaires humanitaires ont

estimé à 5,3 millions le nombre de personnes qui auraient besoin d'une aide en 2020 et ont prévu d'en cibler 3 millions parmi les plus vulnérables, un chiffre en forte augmentation par rapport aux 2 millions de personnes ciblées en 2019. Dans son plan global d'aide humanitaire, l'ONU prévoyait une somme de 545 millions de dollars en 2020, qui n'était financée qu'à hauteur de 12 % au début du mois de mai. Au 31 mars, le Tchad avait accueilli plus de 468 000 personnes réfugiées et plus de 208 000 personnes déplacées.

34. Au Congo, des inondations sans précédent du fleuve Congo dans les départements de la Likouala, de la Cuvette, de la Sangha et des Plateaux ont détruit des habitations, des infrastructures publiques vitales et des moyens de subsistance. Quelque 170 000 personnes ont été touchées dans tout le pays, dont 30 000 réfugiés de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo. La crise humanitaire qui a suivi a conduit le Gouvernement à décréter l'état d'urgence dans les trois départements les plus touchés.

Boko Haram/bassin du lac Tchad

35. La crise du bassin du lac Tchad a continué de toucher les civils et de provoquer le déplacement de milliers de personnes au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad. La recrudescence des attaques et de l'insécurité a contraint près de 300 000 Camerounais et quelque 208 000 Tchadiens à se déplacer à l'intérieur de leur pays, ainsi que plus de 100 000 Nigérians à fuir au Cameroun et au Tchad. La population du bassin du lac Tchad a continué à souffrir d'épidémies, notamment de choléra, de rougeole et de poliomyélite, et de subir des dommages provoqués par de fortes inondations.

36. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, les activités de Boko Haram, dont l'effet est aggravé par une vulnérabilité chronique de la zone et par l'impact croissant des changements climatiques, ont fait 1 million de nécessiteux d'une aide urgente. Le Cameroun a été le deuxième pays du bassin du lac Tchad le plus touché, après le Nigéria. Au 31 mars 2020, on dénombrait, dans la région de l'Extrême-Nord, quelque 112 000 personnes réfugiées, 297 000 déplacées à l'intérieur du pays et 117 000 rapatriées, qui couraient des risques importants en termes de protection. Les collectivités locales ont elles aussi été fortement touchées.

37. Dans la province du Lac, au Tchad, on enregistrait, au 31 mars 2020, près de 14 000 réfugiés nigérians, quelque 208 000 personnes déplacées et plus de 33 600 rapatriés tchadiens. Après que, le 26 mars, le Président a déclaré zones de guerre les départements de Fouli et de Kaya de la province du Lac, quelque 20 000 autres personnes ont fui les zones d'opérations militaires et ont été déplacées à Diameron et ses environs. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans la province du Lac devrait atteindre plus de 240 000 d'ici à juin 2020 – début de la prochaine période de soudure – si l'aide alimentaire et l'assistance à la subsistance dont elles ont besoin ne leur sont pas apportées.

C. Évolution de la situation relative aux droits humains

38. Le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad ont libéré un certain nombre de personnalités politiques et de militants pendant la période considérée. Dans le même temps, d'autres membres de partis d'opposition de la sous-région, ainsi que les personnes recherchées dans le cadre de vastes campagnes de lutte contre la corruption et de sécurité nationale, ont été placés en détention provisoire et ont parfois purgé de longues périodes de détention préventive. De nombreuses prisons centrales ne répondaient pas à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). La surpopulation carcérale a été reconnue

comme un vecteur important de transmission de la COVID-19 et, le 25 mars 2020, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exhorté les gouvernements à réduire la surpopulation pour empêcher des taux d'infection catastrophiques.

39. Certains États ont pris des mesures extraordinaires pour gérer le risque de propagation de la COVID-19. Au Gabon, le Président a gracié 680 détenus pour décongestionner les prisons. Les personnes graciées avaient moins de six mois de peine restant à purger et n'incluaient pas les personnes condamnées pour des crimes graves, y compris des violences sexuelles. Au Cameroun, il a été signalé, le 13 avril, que trois détenus étaient morts des suites de la COVID-19 à la prison de Kondengui à Yaoundé. Après une annonce faite le 15 avril par le Président du Cameroun, Paul Biya, le Gouvernement camerounais aurait remis en liberté environ 3 400 prisonniers. Lorsqu'il a été décidé de décongestionner la prison du Sénégal où il purgeait une peine d'emprisonnement à vie pour crimes contre l'humanité, l'ancien Président du Tchad, Hissène Habré, a obtenu une sortie de deux mois. Le 30 mars, le Président du Tchad a signé un décret remettant la peine de 1 540 prisonniers, dont la peine restante était inférieure à 9 mois, ou qui étaient âgés de plus de 70 ans et encore considérés comme vulnérables.

40. Dans un communiqué publié le 21 avril 2020, le Gouvernement camerounais a rendu publiques les conclusions de l'enquête sur les faits survenus à Ngarbuh (voir par. 9 ci-dessus) et les recommandations y afférentes. Selon le communiqué, plusieurs officiers militaires seront tenus responsables du déploiement de milices d'autodéfense armées, de l'absence de contrôle des soldats, de l'incendie de maisons et de communication de fausses informations sur les faits. Le Gouvernement a recommandé qu'une procédure disciplinaire soit engagée contre le commandant qui dirigeait le bataillon d'infanterie ayant participé à l'opération de Ngarbuh, tandis que des mandats ont été émis pour l'arrestation d'un sergent, d'un soldat de première classe et de 10 membres de la milice d'autodéfense. Des mesures doivent également être prises pour réinhumer décemment les victimes, indemniser leurs familles et protéger les civils. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, des séparatistes armés auraient kidnappé des dizaines de candidats, en majorité membres du Front social démocrate, avant les élections législatives et municipales. La plupart des candidats ont ensuite été libérés. L'ONU a été informée que des centres de vote et le domicile de personnes intervenant dans la campagne électorale avaient également été attaqués par des séparatistes.

41. Au Tchad, la cérémonie officielle de prestation de serment de 11 commissaires, dont 5 femmes, de la nouvelle Commission nationale des droits de l'homme et l'élection officielle du bureau exécutif de la Commission ont eu lieu respectivement les 12 et 13 février 2020. Ces événements ont marqué l'aboutissement d'un long processus, mené avec l'assistance de l'ONU, qui a conduit à la mise en place de la Commission en conformité avec les normes internationales. Le 16 avril, 44 détenus, membres présumés de Boko Haram, ont été retrouvés morts dans leurs cellules à la suite d'un empoisonnement collectif apparent. Des enquêtes sont actuellement menées par les autorités. Le 28 avril, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité l'abolition de la peine de mort pour les actes de terrorisme.

42. Au Congo, l'Observatoire national des droits de l'homme a recueilli des éléments attestant la surpopulation carcérale dans plusieurs régions du pays. En outre, les maisons d'arrêt ont eu des difficultés à respecter les Règles Nelson Mandela. Le 8 mai, le Conseil des Ministres a annoncé, à titre de mesure d'atténuation de la propagation de la COVID-19, la remise en liberté de 365 détenus, pour la plupart en attente de jugement, ainsi que des détenus qui étaient restés en situation de détention provisoire prolongée ou qui n'avaient pas commis d'infraction violente.

43. Les questions sur les conditions de travail soulevées par les syndicats du secteur public figuraient en bonne place dans l'ordre du jour de plusieurs pays. Le 9 janvier 2020, le Tchad a négocié la fin d'une brève grève des fonctionnaires, en acceptant de rétablir progressivement l'intégralité des salaires, de mettre fin au gel des promotions et d'établir un mécanisme de dialogue social. Du 3 au 11 février, le Gabon a tenu des consultations sur des révisions du droit du travail, évitant ainsi de justesse une grève qui aurait perturbé les services publics essentiels.

44. Les violences sexuelles liées aux conflits ont persisté dans les zones rurales et isolées où les femmes et les filles menaient des activités de subsistance essentielles, dans toute l'Afrique centrale. Ces violations ont été perpétrées principalement par des acteurs armés non étatiques et se sont souvent produites dans les zones les plus touchées par les restrictions d'accès humanitaire et peu desservies par les services de sécurité.

D. Évolution de la situation socioéconomique

45. L'Afrique centrale a été touchée par un fait notable à l'échelle mondiale, à savoir la division par deux des prix du pétrole, qui a fortement réduit les revenus de pays comme l'Angola, le Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon. La Commission économique pour l'Afrique a averti que les pays de la CEEAC, dont beaucoup sont des exportateurs nets de carburants et fortement tributaires du commerce extérieur, étaient particulièrement exposés au ralentissement économique. Alors que les prévisions pour l'ensemble du continent tablaient sur une contraction de 1,4 % de la croissance en 2020, les économies des États d'Afrique centrale pourraient se contracter bien davantage.

46. Le 27 mars 2020, la Banque des États de l'Afrique centrale a annoncé une série de mesures visant à maintenir la stabilité financière et monétaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment l'injection de plus de 800 millions de dollars de liquidités, et a recommandé aux pays de réexaminer leurs perspectives économiques afin de prendre les mesures budgétaires appropriées et de solliciter un soutien supplémentaire du FMI et de la Banque mondiale.

47. Le 28 mars à Brazzaville, des ministres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont tenu la troisième session extraordinaire du comité directeur du Programme des réformes économiques et financières. Les participants ont évalué les impacts économiques et financiers de la pandémie de COVID-19 sur la sous-région et approuvé une ligne de crédit de 150 millions de dollars pour soutenir la riposte d'urgence et renforcer les systèmes sanitaires nationaux. Ils ont également demandé un allégement de la dette extérieure des pays de la CEMAC.

48. Le 13 avril, le Conseil d'administration du FMI a approuvé l'allégement immédiat du service de la dette de 25 pays membres, dont la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, afin de soutenir leur riposte à la pandémie de COVID-19. L'aide prévoit des subventions couvrant les obligations liées à la dette pendant une période initiale de six mois, ce qui permet aux pays de consacrer davantage de ressources aux secours médicaux d'urgence et autres mesures.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Cameroun

49. Du 19 au 23 janvier 2020, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC et le Secrétaire général de la CEEAC ont effectué une mission conjointe à Yaoundé, en prévision des élections législatives et municipales du 9 février. Ils ont rencontré des hauts fonctionnaires et les principaux acteurs électoraux, notamment la Commission électorale, le Conseil national de la communication, des partis politiques, des groupes de femmes, des organisations de la société civile et des partenaires importants. Le 24 janvier, à la veille de l'ouverture de la campagne officielle, la délégation a publié un communiqué commun exhortant tous les Camerounais et Camerounaises à jouer leur rôle pour neutraliser les discours de haine et les incitations à la violence.

50. Du 1er au 3 mars 2020, mon Représentant spécial s'est rendu à Yaoundé pour rencontrer le Premier Ministre, le Secrétaire général et le Directeur de Cabinet de la Présidence, et s'entretenir avec eux sur l'urgence de trouver une solution pacifique à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Mon Représentant spécial a souligné que l'escalade de la violence menaçait d'annuler les gains durement acquis par le dialogue et de bloquer la décentralisation. Il s'est fait l'écho de mon appel pour une enquête indépendante et crédible sur le meurtre de civils à Ngarbuh, et a exhorté le Gouvernement à protéger les civils vivant à proximité des opérations militaires. Par la suite, le Gouvernement a officiellement demandé à l'ONU de participer aux enquêtes sur l'attaque de Ngarbuh. Le 13 mars, mon Représentant spécial a proposé de faciliter la fourniture d'une assistance technique à la commission d'enquête nationale, notamment par l'intermédiaire du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale. Le 13 mai, il a rencontré le Président, à Yaoundé, pour discuter avec lui de la riposte à la COVID-19, de la coopération et de l'intégration régionales et des faits nouveaux survenus dans le pays et la sous-région.

République centrafricaine

51. En partenariat avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, le BRENUAC a continué à promouvoir l'application continue, au niveau régional, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et la République centrafricaine ont tenu des consultations régulières et ont convenu de mener des initiatives conjointes, telles que des visites dans les pays voisins afin de favoriser l'instauration d'un environnement propice à la tenue pacifique d'élections présidentielles, législatives et locales dans le pays vers la fin de 2020 et de faciliter les échanges à haut niveau dans la sous-région. Le 4 février 2020, des représentants de haut niveau du BRENUAC et du secrétariat de la CEEAC ont tenu une réunion, à Libreville, afin d'évaluer conjointement la situation en République centrafricaine à l'approche des élections et de renouveler leur action conjointe dans la sous-région, sur la base de cette évaluation.

Tchad

52. Du 22 au 24 janvier 2020 au Tchad, le BRENUAC a facilité un atelier de la CEEAC sur la prévention de la violence électorale, à l'intention d'environ

50 représentants de la presse, en collaboration avec les autorités du pays chargées des élections et de la communication.

Congo

53. Du 13 au 18 mars 2020, le BRENUAC et la CEEAC ont mené, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une mission de repérage conjointe, à Brazzaville, pour rencontrer des partenaires nationaux et internationaux afin d'évaluer l'évolution de la situation sur le plan politique, en matière de sécurité et de droits humains, ainsi que sur le plan socioéconomique, tout en tenant compte des questions de genre. Les membres de la mission ont présenté des initiatives qui pourraient être prises comme points de départ pour faciliter l'action politique conjointe avec des parties prenantes nationales, notamment les organisations de femmes et de jeunes, dans la perspective des élections présidentielles de 2021.

Guinée équatoriale

54. Alors que la Guinée équatoriale se préparait à assumer la présidence tournante du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a soutenu le Gouvernement au moyen d'une stratégie de communication présentant le Comité consultatif comme un instrument de consultation permanente et de stabilité en Afrique centrale. Du 24 au 26 février 2020, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a effectué une première visite en Guinée équatoriale au nom du Comité contre le terrorisme, à la demande du Gouvernement. La visite était axée sur les questions suivantes : législation et justice pénale ; coopération internationale ; lutte contre le financement du terrorisme ; maintien de l'ordre. Elle a également abordée les questions de droits humains et de genre dans la lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive facilitera la fourniture d'une assistance technique à la Guinée équatoriale, conformément à la résolution 2395 (2017) du Conseil de sécurité.

Gabon

55. Les 26 et 27 novembre 2019, le BRENUAC a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention de membres de la Commission nationale des droits de l'homme, auquel ont participé des femmes, des jeunes et des représentants de la société civile. Le 5 décembre, dans le cadre de la campagne 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, il s'est associé à la société civile pour organiser un atelier de renforcement des capacités destiné à plus de 80 membres de la police nationale et des services pénitentiaires. Le 12 mars 2020, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a fait don de livres et supports sur les droits humains fournis par le HCDH au Ministère de la justice, Garde des sceaux, à des cours et tribunaux, à l'École nationale de la magistrature et à la Commission nationale des droits de l'homme.

Rwanda

56. Du 27 au 31 janvier 2020, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale s'est rendu à Kigali pour examiner les relations entre le Rwanda et l'Ouganda, la situation en République démocratique du Congo, les relations avec le Burundi et la ratification de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Il a participé à la rencontre diplomatique annuelle organisée par le Président, qui a réitéré la détermination de son pays à soutenir la paix, la sécurité, la stabilité et les investissements en Afrique.

Sao Tomé-et-Principe

57. Le BRENUAC a mobilisé le système des Nations Unies pour soutenir le processus de modernisation du secteur de la justice, lancé lors d'une réunion de haut niveau tenue le 17 septembre 2019. Du 14 au 20 décembre, le BRENUAC a effectué une mission pour rencontrer un large éventail de dirigeants politiques et d'organisations de la société civile, dont des groupes de femmes, et étudier les possibilités d'un dialogue inclusif sur les questions de gouvernance et de réforme de la justice. Entre le 20 et le 31 janvier 2020, le Programme des Nations Unies pour le développement a déployé, à Sao Tomé, un conseiller technique qu'il a chargé d'élaborer un plan d'action aux fins de la réforme de la justice.

B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées par l'ONU, la région et la sous-région

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

58. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a travaillé avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale pour organiser la cinquantième réunion du Comité à Malabo, initialement prévue du 25 au 29 mai 2020, mais reportée à la demande du pays hôte en raison des restrictions de voyage relatives à la COVID-19.

Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales

59. Du 8 au 10 janvier et du 15 au 17 janvier 2020, le BRENUAC a participé à des ateliers de renforcement des capacités sur la prévention de la violence électorale et la lutte contre les discours de haine, dirigés par la CEEAC. Tenus à Yaoundé, les ateliers étaient spécialement conçus à l'intention des responsables électoraux et des membres de la presse camerounaise.

60. Les 3 et 4 mars, le BRENUAC a aidé la CEEAC à tenir un atelier interrégional à Libreville avec la coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale. Le 11 mars, le BRENUAC et le secrétariat de la CEEAC ont organisé un atelier pour examiner les modalités de coopération et mettre à jour leur plan d'action conjoint pour 2020, en donnant la priorité à la prévention des conflits et au renforcement des capacités institutionnelles.

Boko Haram

61. Le 4 décembre 2019, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a informé la Commission de consolidation de la paix des approches adoptées par la région au regard de la consolidation de la paix dans le bassin du lac Tchad. Il a appelé au renforcement des partenariats internationaux afin d'appuyer l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Il a exhorté tous les acteurs à tenir compte de la sécurité climatique dans les efforts de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix.

62. Les 16 et 17 janvier, 2020 le BRENUAC a participé à un atelier tenu à Addis-Abeba sur la mise au point d'un plan d'action régional relatif à la Stratégie régionale susmentionnée. Des représentants de l'Union africaine, de la Commission du bassin du lac Tchad et de la CEDEAO ont été rejoints par des représentantes et représentants d'organisations de femmes et de jeunes, des autorités locales des zones touchées par Boko Haram, des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.

Intégration régionale

63. Du 16 au 18 décembre 2019, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a participé à la neuvième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC et a fait une déclaration en mon nom. Le BRENUAC et la CEEAC ont créé un groupe de travail conjoint pour appuyer la gestion de la transition et coordonner le soutien à la nouvelle structure de la CEEAC, en consultation avec les partenaires internationaux.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

64. Du 4 au 8 février 2020, mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont visité le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, à Yaoundé, et la Commission du golfe de Guinée, à Luanda. Les discussions ont porté sur l'harmonisation des stratégies régionales dans la zone maritime du golfe de Guinée.

65. Le BRENUAC a tenu, avec le Gouvernement gabonais et des experts internationaux en matière de sécurité maritime basés à Libreville, une série de consultations afin de promouvoir la cohérence des approches de la sécurité maritime et de renforcer la coordination des structures régionales existantes dans la lutte contre la piraterie et le crime organisé dans le golfe de Guinée.

66. Les 26 et 27 février, le BRENUAC a participé à un atelier de renforcement des capacités organisé par la CEEAC à l'intention du personnel des forces de l'ordre et du personnel judiciaire gabonais sur la mise en place d'un cadre juridique applicable à la sécurité maritime, animé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

67. Le 28 février, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a rencontré le Ministre gabonais de la défense nationale pour s'entretenir avec lui de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et souligner la nécessité de renforcer la coopération entre les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale pour lutter efficacement contre la piraterie.

Stratégie et plan d'action régionaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et à la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

68. Du 9 au 12 décembre 2019 à Kinshasa, le BRENUAC a participé à un atelier organisé par la CEEAC à l'intention des spécialistes nationaux du contrôle des armements afin d'examiner le plan quinquennal d'appui à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa.

Coordination de la mise en œuvre de la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités

69. Les 4 et 5 décembre 2019 à Entebbe (Ouganda), le BRENUAC a organisé la onzième réunion des points focaux chargés des questions relatives à la LRA, à laquelle ont participé des représentants des pays touchés par la LRA, de la CEEAC, des partenaires de développement, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies concernés. Constatant que de nouveaux problèmes de sécurité apparaissaient dans les zones touchées par la LRA, les participants ont recommandé que l'Union africaine convoque le Mécanisme conjoint de coordination pour qu'il fournisse des orientations sur la voie à suivre par l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, y compris sur la question du transfert à la CEEAC de la direction de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs

70. Le BRENUAC a continué de promouvoir l'adhésion régionale au projet de cadre réglementaire sur la gestion régionale du pastoralisme et de la transhumance. Bien qu'un atelier conjoint du BRENUAC et de la CEEAC sur la prévention et la gestion des conflits au moyen du cadre réglementaire ait été reporté en raison de la COVID-19, le cadre reste un élément clé du plan d'action conjoint pour 2020.

Améliorer la cohérence et la coordination de l'action de l'ONU dans la sous-région

71. Les 3 et 4 février 2020, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale a participé à la trente-cinquième réunion de haut niveau des chefs de missions de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, tenue à Dakar et organisée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). À cette occasion, les participants ont fait le point sur les dynamiques politiques, socioéconomiques et relatives à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel et sur leurs incidences sur l'Afrique centrale. Mon Représentant spécial s'est exprimé au sujet de la coordination en cours entre le BRENUAC et l'UNOWAS pour mettre en œuvre la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, adoptée en 2018. Les 5 et 6 mars, lors d'une réunion de coordination politique tenue à Nairobi et organisée par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, il a fait un exposé sur les approches communes entre les mission et les autres parties prenantes et sur le renforcement du soutien aux initiatives transrégionales relatives aux questions de genre.

72. Les 11 et 12 février 2020 à Libreville, le BRENUAC a organisé, en collaboration avec l'UNOWAS, une réunion entre homologues pour examiner les progrès réalisés dans l'intensification des effets de synergie entre les activités mandatées, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et des analyses et l'intensification des efforts régionaux pour la sécurité maritime et la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

73. Le 7 avril 2020, mon Représentant spécial a tenu une vidéoconférence avec les coordinateurs résidents des Nations Unies en Afrique centrale dans le cadre des efforts de coordination des initiatives politiques et des bons offices. Les participants ont évalué l'impact politique et socioéconomique de la COVID-19 et souligné la nécessité de collaborer étroitement avec la CEEAC.

IV. Observations et recommandations

74. Je suis profondément préoccupé par l'impact de la COVID-19 en Afrique centrale. Je félicite tous les pays de la sous-région d'avoir pris des mesures rapides pour prévenir la propagation du virus. Toutefois, je crains que l'insuffisance des systèmes de santé, que le fait que de larges segments de la population soient tributaires des secteurs économiques informels pour assurer leur subsistance et que l'impact de la pandémie sur le grand nombre de personnes déplacées ne posent de considérables difficultés à la sous-région. Si l'infection se propage de façon spectaculaire, elle risque d'avoir des effets dévastateurs dans des pays déjà touchés de manière disproportionnée par les maladies infectieuses. Néanmoins, la majorité des pays a rapidement pris des mesures pour renforcer la coordination régionale, déployer du personnel sanitaire et imposer des quarantaines, en tirant parti des enseignements tirés de la lutte contre le VIH/sida et la maladie à virus Ebola. J'exhorte à nouveau les autorités à promouvoir une coordination robuste aux niveaux national, régional et sous-régional. Je les encourage également à appliquer des politiques tenant compte des questions de genre afin de riposter plus efficacement

contre la pandémie. Je réitère mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat afin de permettre la coopération pacifique dans la lutte contre cette maladie. Les institutions financières internationales ont fait preuve de rapidité et d'efficacité dans leurs réponses aux besoins des différents pays, en mettant particulièrement l'accent sur l'atténuation des incidences socioéconomiques et sur les populations les moins avancées. Je demande à la communauté internationale de soutenir généreusement l'action menée par les États, la sous-région et le continent pour faire face à la pandémie.

75. Je demande à nouveau aux gouvernements de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe au premier chef de protéger les populations et de veiller à ce que les victimes de violence reçoivent la protection et l'assistance nécessaires. L'équilibre entre le maintien de la stabilité et le respect des exigences de changement social qui ne cessent de se multiplier est un immense défi pour la sous-région. Afin de le relever, il faudra renforcer le dialogue politique et la coordination au niveau sous-régional pour atténuer l'impact des tensions sociales et politiques potentielles. Le renforcement des institutions sous-régionales sera la clé de ces efforts et, à cet égard, je félicite la CEEAC d'avoir officiellement adopté son plan de réformes institutionnelles, qui lui permettra désormais de jouer pleinement son rôle pour la paix et la sécurité. Je suis encouragé par la volonté politique manifeste de l'institution d'introduire rapidement les réformes, même pendant que la sous-région est aux prises avec la COVID-19, et je souligne qu'il faudra une mobilisation politique et financière renouvelée pour la redynamiser.

76. Je félicite les États Membres d'avoir fait preuve de la volonté stratégique de remédier à l'instabilité et de renforcer les relations entre les pays de la région des Grands Lacs. Je me félicite de l'initiative lancée par les Présidents de l'Angola et de la République démocratique du Congo à cet égard, et j'invite instamment les parties à inclure les femmes dans leurs processus de coopération et leurs efforts de consolidation de la paix.

77. Je note que la sous-région entre dans un nouveau cycle électoral. Pour que les élections soient crédibles et pacifiques, il est essentiel que les gouvernements et les différents acteurs politiques et sociaux, y compris la société civile, œuvrent en partenariat. J'invite instamment les États Membres à collaborer avec l'ONU, l'Union africaine, la CEEAC et d'autres partenaires pour renforcer leurs capacités d'analyse des conflits, notamment compte tenu des questions de genre. Je les engage également à investir dans les partenariats avec la société civile et à solliciter mes bons offices lorsqu'ils en ont besoin, par l'intermédiaire de mes envoyés et représentants spéciaux dans la sous-région. De même, j'appelle les dirigeants d'Afrique centrale à tirer parti des prochaines élections pour bâtir des sociétés plus inclusives et pérenniser la paix.

78. Je suis encouragé par les mesures prises par le Gouvernement camerounais pour mettre en œuvre les recommandations issues du dialogue national et me félicite qu'il ait récemment annoncé les conclusions de ses investigations sur l'attaque de Ngarbuh. Cependant, je demeure préoccupé par la persistance de la violence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Pour obtenir des résultats tangibles, il faudra que le Gouvernement, les acteurs politiques et les parties prenantes concernées, notamment la diaspora, redoublent d'efforts et d'engagement. Je déplore la persistance des déplacements forcés, des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, ainsi que des attaques contre le personnel humanitaire et les civils. Je suis également préoccupé par les obstacles qui continuent à entraver l'accès humanitaire. Je me félicite de la création d'un comité chargé de suivre les recommandations issues du dialogue national, dirigé par le Premier Ministre, et j'encourage le comité à appliquer sans délai ces recommandations afin de remédier aux grands problèmes soulevés à l'occasion du dialogue.

79. Le soutien continu des pays de la région est essentiel pour parvenir à une paix durable en République centrafricaine. Je salue les efforts consentis pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et je demande aux garants et aux facilitateurs de continuer à soutenir le processus de paix. Je me félicite de la reprise de la commission bilatérale conjointe entre la République centrafricaine et le Tchad et je suis encouragé par le déploiement de l'Ambassadeur du Tchad à Bangui, qui contribuera à renforcer les relations entre les deux pays, à soutenir la mise en œuvre de l'Accord politique et à remédier aux problèmes de sécurité transfrontalière. La tenue d'élections crédibles est indispensable pour pérenniser la paix et renforcer les institutions démocratiques. J'engage tous les partenaires, y compris les pays de la sous-région, à soutenir le processus électoral, notamment en facilitant la participation des réfugiés aux élections.

80. Je me félicite certes de l'amélioration des conditions de sécurité dans l'est et le nord du Tchad au cours des derniers mois, mais les tensions persistantes, combinées avec les dynamique de conflit problématiques dans les pays voisins, continuent de poser des risques importants pour la pérennisation de la paix dans le pays. Je me félicite des mesures récemment prises pour renforcer le contrôle parlementaire à travers l'intensification du dialogue à l'Assemblée nationale. Il demeure important que le Tchad continue à lutter contre les facteurs de tension internes, notamment en investissant davantage dans le développement et les services publics, en particulier dans les zones frontalières. Il est tout aussi important de rétablir une stratégie de sécurité frontalière efficace et inclusive avec la Libye, la République centrafricaine et le Soudan, qui permette le relèvement et la transition vers un développement durable. J'appelle les partenaires bilatéraux et multilatéraux à accompagner le Tchad de manière constructive vers une consolidation durable de la paix.

81. Je tiens à exprimer mes condoléances et ma solidarité aux Gouvernements et aux peuples du Cameroun et du Tchad pour les attaques odieuses menées par Boko Haram. La menace que pose ce groupe exige une application accélérée de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. L'ONU continuera de soutenir sa mise en œuvre et j'encourage vivement les pays touchés et les partenaires nationaux et internationaux à faire de même. Je salue l'engagement des pays qui fournissent des contingents et des ressources à la Force multinationale mixte. J'invite instamment toutes les parties prenantes à traiter la crise liée à Boko Haram en respectant pleinement le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

82. Je salue l'initiative prise par la CEEAC et le BRENUAC pour coordonner leur action en faveur de la pérennisation de la paix au Congo à l'approche des élections présidentielles. J'invite le Gouvernement congolais à envoyer un message positif en faveur d'un dialogue ouvert et franc qui apaisera les tensions avec les dirigeants de l'opposition, qui, quant à eux, doivent également démontrer qu'ils peuvent être des partenaires de confiance dans le processus politique. De même, j'engage les autorités à associer les femmes à leurs discussions avec l'opposition afin de rechercher un consensus sur la gouvernance électorale.

83. Je me félicite de l'échange entre le Gabon et de la Guinée équatoriale de notifications sur l'accomplissement de procédures internes destinées à permettre l'entrée en vigueur de l'accord spécial sur la saisine de la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier qui les oppose de longue date. Les deux pays ont donné un bon exemple d'utilisation d'instruments juridiques pour régler pacifiquement les différends.

84. Malgré l'engagement de l'ONU et de l'Union africaine à faire taire les armes, la sous-région reste menacée par des groupes armés transfrontaliers. J'engage les partenaires à coordonner leurs efforts pour appliquer la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de maintenir l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, en attendant l'élaboration d'une stratégie visant à supprimer progressivement l'Initiative sans laisser de vide sécuritaire. De même, je préconise la convocation immédiate du Mécanisme conjoint de coordination qui supervise l'Initiative.

85. L'atténuation des effets néfastes des changements climatiques, y compris les tensions intercommunautaires liées aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, demeure une priorité pour le BRENUAC. Je me félicite du fait que les gouvernements et les institutions multilatérales aient renouvelé leur coopération pour tenir compte de la sécurité climatique dans l'analyse des conflits, et je salue l'adoption prévue d'un protocole régional sur le pastoralisme et la transhumance. Il faut davantage de capacités pour faire face aux incidences des changements climatiques sur la pérennisation de la paix en Afrique centrale. Je compte demander au BRENUAC et au PNUE, entre autres, de collaborer étroitement avec la CEEAC à cet égard.

86. Je remercie les gouvernements des pays de la région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je tiens à exprimer ma gratitude à la Force multinationale mixte et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je suis reconnaissant au Gouvernement et au peuple gabonais pour leur généreuse hospitalité et leur appui au BRENUAC. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour leur appui au BRENUAC et leur collaboration avec ce dernier. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du Bureau régional pour l'action qu'ils continuent de mener au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.